



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions  
→ TPSGC

Core 0B2 / Noyau 0B2

11 Laurier St.\11, rue Laurier

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**

Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Technology-Enabled Business Transformation Team  
7→XY/Transformation des activités sur la technologie /  
7→ XY

Terrasses de la Chaudière 4th Floor

10 Wellington Street

Gatineau

Québec

K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> DPM Service Delivery - NON-PSAB Services de transformation et de prestations numériques	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> B9220-220010/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 005
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> B9220-220010	<b>Date</b> 2021-09-09
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$XY-001-39846	
<b>File No. - N° de dossier</b> 001xy.B9220-220010	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> Eastern Daylight Saving Time EDT <b>on - le 2021-10-05</b> Heure Avancée de l'Est HAE	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b>	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Cardinal, France	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 001xy
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (613) 218-9269 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

**Cette modification est émise afin de publier des questions et réponses et effectuer des modifications à la Demande de soumissions.**

**1. Questions et réponses**

**Question 1**

Pour le critère C4 de la grille d'évaluation du Consultant en gestion du changement, la Couronne peut-elle confirmer que des points complets seront accordés pour une maîtrise en administration de l'Institut de technologie et d'enseignement supérieur de Monterrey au Mexique, si le diplôme a été évalué par le gouvernement du Québec comme étant équivalent à une maîtrise en administration du Canada et si le soumissionnaire peut fournir une copie de l'évaluation ?

**Réponse 1**

Se référer à la section 3.2 (B) de la Partie 3 de la Demande de soumissions pour les exigences en matière de formation.

**Question 2**

A la page 132, Conseiller d'Affaires – Services consultatifs - Niveau 3, O4 demande que les ressources proposées détiennent au moins une certification valide parmi la liste fournie. La certification de comptable en management accrédité (CMA) qualifie les personnes qui la détiennent pour travailler dans des contextes de comptabilité financière et de gestion stratégique d'entreprise, ce qui est pertinent pour les tâches identifiées pour cette catégorie de ressources, notamment " analyser, évaluer et développer des processus d'affaires (financiers, opérationnels, systèmes, etc.) ". Le Canada accepterait-il la certification Certified Management Accountants (CMA) comme faisant partie de la liste des certifications valides pour répondre au critère O4 de la catégorie de ressources Conseiller d'Affaires – Services consultatifs - Niveau 3?

**Réponse 2**

Le Canada confirme l'acceptation d'une certification de comptable en management accrédité (CMA) pour répondre aux critères O4 de la catégorie de ressources Conseiller d'Affaires – Services consultatifs - Niveau 3.

**Question 3**

Dans la modification 003, le Canada a confirmé que des catégories similaires ou équivalentes pour le volet 1 (VT1O1, VT1O2, VT1C1) seront acceptées, mais que le volet 2 (VT2O2 et VT2C1) restera inchangé. La raison pour laquelle ce changement s'applique à un volet plutôt qu'à l'autre n'est pas claire, étant donné le nombre de jours facturés requis pour démontrer la conformité du volet 2. De plus, les tâches de plusieurs catégories du VT2 ont des variations de nomenclature dans l'industrie qui permettraient de faire correspondre 80% des tâches aux catégories de ressources identifiées. Par exemple, les tâches associées à un conseiller d'affaires peuvent également correspondre à un rôle commun de l'industrie tel qu'un consultant en processus d'affaires, une personne qui est également responsable de la collecte des exigences du client, de la documentation des états " tels quels " et " à venir " et de l'assistance aux parties prenantes dans le développement et la mise en œuvre de processus et de programmes d'amélioration de l'entreprise, toutes ces tâches correspondant à la description du rôle de conseiller d'affaires. Cette restriction empêche de nombreux soumissionnaires qualifiés disposant d'un grand nombre de ressources de soumissionner et limitera donc le nombre de soumissionnaires qualifiés

parmi lesquels le Canada pourra choisir. Le Canada modifiera-t-il les VT2O2 et VT2C1 pour accepter des catégories similaires ou équivalentes pour démontrer l'expérience ? Si ce n'est pas le cas, le Canada pourrait-il fournir la justification et des détails sur le raisonnement de cette décision ?

### Réponse 3

Voir la clarification à la section 2 ci-dessous.

La demande a été examinée et l'exigence restera inchangée.

### Question 4

Dans la modification 003, le Canada a ajouté UiPath comme l'une des options de certification ARP pour VT2C5. Il existe plusieurs façons pour les organisations d'obtenir cette certification, à différents niveaux d'expérience. Nous croyons comprendre que le Canada recherche un fournisseur qui a une pratique bien établie de la RPA et qui possède des connaissances supérieures dans la livraison de la solution de bout en bout de la plateforme d'hyperautomatisation UiPath.

- Étant donné qu'UiPath possède plusieurs niveaux de certification, comme BluePrism, le Canada précisera-t-il que le niveau de partenariat UiPath doit être au minimum de niveau Diamant ? Et/ou
- Étant donné que l'IRCC n'a pas encore indiqué un outil ARP de choix, il serait avantageux pour le Canada de sélectionner des fournisseurs qui ont un large éventail de connaissances et de partenariats dans divers outils ARP afin de permettre des options plus complètes lorsque le Canada sera prêt à sélectionner l'outil RPA de choix. Étant donné qu'il y a maintenant plus d'options de certification applicables au VT2C5, le Canada modifiera-t-il cette exigence pour qu'elle se lise comme suit : " Le soumissionnaire doit détenir un niveau de partenariat minimum avec au moins deux des fournisseurs d'automatisation des processus robotiques (ARP) suivants " ?

### Réponse 4

Le Canada confirme que le niveau de partenariat UiPath requis dans le VT2 C5 doit être au minimum de niveau Diamant.

Le Canada ne modifiera pas l'exigence pour inclure 2 partenariats.

### Question 5

Concernant le formulaire C4, lorsque des copies de politiques ou de documents d'engagement sont demandées : veuillez confirmer qu'il est acceptable d'inclure ces documents dans une annexe.

### Réponse 5

Le Canada confirme l'acceptation lorsque des copies de politiques ou de documents d'engagement sont demandées dans le formulaire C4, elles peuvent être fournies en annexe dans leur soumission.

### Question 6

En ce qui concerne les points a, b, c et e du formulaire C4, qui demandent des "copies des documents de politique ou d'engagement, y compris les dates d'entrée en vigueur", la Couronne peut-elle préciser ce qu'elle entend par "date d'entrée en vigueur" ?

### Réponse 6

Le Canada confirme que la "date d'entrée en vigueur" correspond à la date de mise en œuvre de la politique ou de l'engagement.

### Question 7

En ce qui concerne le formulaire C4, qui demande des copies des plans de cours, des politiques et/ou des documents d'engagement, l'État pourrait-il envisager de modifier cette exigence afin de permettre la soumission de ces documents "sur demande, avant l'attribution du contrat".

### Réponse 7

La demande a été examinée et l'exigence restera inchangée.

### Question 8

En ce qui concerne la modification n° 4, les Q&R n° 1, 2, 4 et 6, qui permettent la concordance de catégories similaires/équivalentes sur le flux de travail 1 (VT1O-1, VT1O-2 et VT1C-1) mais ne permettent pas de catégories similaires/équivalentes pour le volet de travail 2 de la même DDS :

- Il est incohérent d'autoriser des catégories similaires ou équivalentes sur le volet 1 et pas sur le volet 2 de la même DDS.
- À l'exception de l'architecte technique, les rôles dans le volet 2 ne sont pas des rôles de services professionnels informatiques hautement techniques (p. ex. programmeurs, consultants en sécurité informatique, spécialistes en réseautique). L'arrangement en matière d'approvisionnement de SPST comprend un volet de conseil en affaires/gestion du changement et un volet de gestion de projet dont les catégories sont identiques à celles énumérées dans le volet 2, et l'expérience que les soumissionnaires ont acquise en fournissant ces types de rôles est extrêmement pertinente dans le contexte des jours facturés.
- Limiter les soumissionnaires à démontrer les jours facturés dans les catégories exactes des SPICT énumérées dans le volet de travail limite la capacité des soumissionnaires à répondre alors qu'ils peuvent avoir l'expérience exacte recherchée par IRCC.

Pour ces raisons, et pour favoriser une concurrence loyale, nous demandons respectueusement à l'IRCC de réévaluer les réponses fournies dans la modification n°4 pour permettre une expérience similaire ou équivalente dans les catégories VT2O-1, VT2O-2 et VT2C-1 si les soumissionnaires font correspondre à au moins 80% des tâches pour les catégories de ressources identifiées dans la section 8.0 de l'annexe A - Énoncé des travaux.

### Réponse 8

Voir la clarification à la section 2 ci-dessous.

La demande a été examinée et l'exigence restera inchangée.

### Question 9

Concernant le formulaire O1, point f) : veuillez confirmer, conformément aux exigences du VT1O-1 et du VT2O-1, que ce point doit se lire "y compris les modifications".

### Réponse 9

Le Canada confirme que les rubriques f) et g) du formulaire O1 devraient indiquer " (y compris les taxes applicables) de la période initiale du contrat, y compris les modifications " et seront modifiées en conséquence pour refléter la correction.

### Question 10

Concernant le formulaire O1, point g) : veuillez confirmer, conformément aux exigences du VT10-1 et du VT20-1, que ce point doit être libellé comme suit : "Le montant total facturé (y compris les taxes applicables), y compris les modifications".

### Réponse 10

Le Canada confirme que les rubriques f) et g) du formulaire O1 devraient indiquer " (y compris les taxes applicables) de la période initiale du contrat, y compris les modifications " et seront modifiées en conséquence pour refléter la correction.

### Question 11

La section 2.1.2 de la Demande de soumission (page 122) intitulée Directeur de projet - Niveau 3, critère obligatoire #O3, stipule ce qui suit :

« Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a acquis au moins deux années d'expérience au cours des dix dernières années, à compter de la date d'émission de la DDS, en tant que membre d'un comité de direction (c'est-à-dire un conseil d'administration interne ou équivalent) ou en tant que subordonné direct d'un conseil d'administration pour un Client du secteur public.

Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs projets de référence tels que définis dans l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes. »

Telle qu'elle est rédigée, l'exigence permet aux soumissionnaires de citer l'expérience des candidats en tant que membres d'un comité de direction, d'un conseil d'administration interne ou d'un groupe équivalent, mais restreint l'option de rapport direct à un conseil d'administration en n'acceptant pas "un équivalent" comme dans la première option.

La Couronne pourrait-elle confirmer que ce n'était pas l'intention et modifier le O3 comme suit :

Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a acquis au moins deux années d'expérience au cours des dix dernières années, à compter de la date d'émission de la DDS, en tant que membre d'un comité de direction (c'est-à-dire un conseil d'administration interne ou équivalent) ou en tant que subordonné direct d'un comité de gestion de la haute direction (c'est-à-dire un conseil d'administration interne ou équivalent) pour un Client du secteur public

### Réponse 11

Le Canada confirme que le critère obligatoire O3, Directeur de projet - niveau 3, sera modifié comme suit:

Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède un minimum de deux ans d'expérience au cours des dix dernières années, à compter de la date d'émission de la DP, en tant que membre d'un comité de gestion de la haute direction (c'est-à-dire un conseil d'administration interne ou

l'équivalent) ou en tant que subordonné direct d'un comité de gestion de la haute direction (c'est-à-dire un conseil d'administration interne ou l'équivalent) pour un client du secteur public.

## 2. Justification

**Volet de travail 1** : Services de bureau de gestion de projet de transformation stratégique - Ce volet comprend des services de gestion de projet très génériques et flexibles qui sont considérés comme similaires et qui sont différenciés par les années d'expérience et le niveau de responsabilités. Par conséquent, le Canada a permis aux soumissionnaires d'associer des catégories " identiques ou similaires " pour répondre aux exigences obligatoires et cotées dans les catégories O2 et C1 de la demande de soumissions, car le risque de ne pas satisfaire l'expérience dans ces catégories est considéré comme faible.

**Volet de travail 2** : Services d'architecture et de prestation de services avec certification RPA (Robotic Process Automation). L'IRCC prévoit de mettre en œuvre de nouveaux processus et de nouvelles technologies avec le soutien d'un fournisseur RPA hautement qualifié et, à ce titre, a besoin de ressources ayant une expérience spécifique en matière de transformation des activités, qui effectueront une analyse critique de l'état actuel et futur menant à des activités de transformation des activités.

Le Canada a identifié un risque en permettant aux soumissionnaires de citer des catégories "identiques ou similaires" comme démonstration d'équivalence pour O2 et C1. Par exemple, le soumissionnaire " X " associe 80 % du niveau d'effort d'un consultant en réingénierie des processus d'affaires à la catégorie des analystes d'affaires. Pendant les évaluations, les évaluateurs pourraient faire correspondre l'énoncé des travaux, mais ils seraient incapables de vérifier le pourcentage du niveau d'effort global fourni par la ressource pour démontrer l'expérience de la catégorie d'analyste d'affaires (p. ex. la ressource n'a effectué que 80 % des tâches 20 % du temps). Par conséquent, il existe un risque que l'entrepreneur résultant ne soit pas en mesure de fournir le nombre de ressources dans les catégories identifiées nécessaires pour atteindre le niveau d'effort contractuel global. En outre, un risque peut exister en ce qui concerne les ressources proposées pour entreprendre le travail requis qui pourraient ne pas avoir l'expérience requise dans la transformation d'entreprise spécifique au GdC pour l'automatisation des processus robotiques (RPA) pour répondre avec succès aux exigences de l'IRCC.

## 3. Modifications à la Demande de soumissions

### 3.1 À la Pièce jointe 4.2 Critères d'évaluation des ressources de base, 2.2 Volet de travail 2, 2.2.3 Conseiller d'Affaires – Services consultatifs - Niveau 3

EFFACER : critère O4 en entier;

INSÉRER : critère O4 ci-dessous :

<b>O4</b>	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée détient au moins une des attestations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a) Prince2 Project Management Foundation / Practitioner ;</li><li>b) Consultant en gestion certifié (CMC) ;</li><li>c) Expert-conseil accrédité en gestion du changement</li><li>d) Fondation ITIL ; ou</li></ul>
-----------	--

	<p>e) Amélioration des processus Lean.</p> <p>f) <b>Certification de comptable en management accrédité (CMA)</b></p> <p>Pour démontrer ce qui précède, une copie valide de la ou des certifications doit être fournie avec l'offre.</p>
--	---

### 3.2 Formulaire O1

EFFACER : formulaire O1 en entier;

INSÉRER : formulaire O1 ci-joint.

### 3.3 À la Pièce jointe 4.2 Critères d'évaluation des ressources de base, 2.1 Volet de travail 1, 2.1.2 Directeur de projet – Niveau 3

EFFACER : le critère O3 en entier;

INSÉRER : le critère O3 ci-dessous :

<b>O3</b>	<p><b>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède un minimum de deux ans d'expérience au cours des dix dernières années, à compter de la date d'émission de la DP, en tant que membre d'un comité de gestion de la haute direction (c'est-à-dire un conseil d'administration interne ou l'équivalent) ou en tant que subordonné direct d'un comité de gestion de la haute direction (c'est-à-dire un conseil d'administration interne ou l'équivalent) pour un client du secteur public.</b></p> <p>Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs projets de référence tels que définis dans l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.</p>
-----------	---

**FORMULAIRE O1**  
**CAPACITÉ DE L'ENTREPRISE**

<b>FORMULAIRE O1</b>	
<b>CAPACITÉ DE L'ENTREPRISE</b>	
1. Conformément aux exigences du critère d'évaluation obligatoire O1, les soumissionnaires doivent fournir les renseignements suivants pour le contrat de référence :	
a)	Le nom de l'organisation cliente :
b)	Le nom, le numéro de téléphone ou l'adresse électronique et le titre de la référence du client :
c)	Le numéro du contrat :
d)	Les dates de début et de fin de la période initiale du contrat, excluant les modifications :
e)	La date de fin actuelle du contrat :
f)	La valeur totale (y compris les taxes applicables) de la période initiale du contrat, incluant les modifications
g)	Le montant total facturé (y compris les taxes applicables) de la période initiale du contrat, incluant les modifications
h)	Une copie de l'énoncé des travaux du contrat ou de l'énoncé des travaux de l'autorisation de tâches (EDT)
<b>Correspondance avec l'EDT</b>	
2. Préciser la catégorie de ressources de l'EDT du présent appel d'offres	Catégorie de ressources
<b>3. Tâches de l'EDT, y compris les produits livrables pour la catégorie de ressources du présent appel d'offres</b>	<b>Tâches pour la catégorie de ressources du contrat de référence</b>
a) (Insérer la tâche de l'EDT)	(Insérer la tâche du contrat de référence) Exemples de texte à insérer : « Correspond à la tâche de l'EDT du contrat de référence no xx à la page x de xxx »

N° de l'invitation :  
B9220-220010/A

N° de la modification :  
005

ID de l'acheteur  
001XY

b) (Insérer la tâche de l'EDT)	(Insérer la tâche du contrat de référence)
c) (Insérer la tâche de l'EDT)	(Insérer la tâche du contrat de référence)
d) (Insérer la tâche de l'EDT)	(Insérer la tâche du contrat de référence)
e) (Insérer la tâche de l'EDT)	(Insérer la tâche du contrat de référence)
f) (Insérer la tâche de l'EDT)	(Insérer la tâche du contrat de référence)
Etc.	Etc.
Aux fins de ce critère, le terme « tâche » inclut les tâches indiquées dans l'EDT de l'appel d'offres pour la catégorie de ressources. Par exemple : Si la catégorie de ressources de l'EDT de l'appel d'offres indique 15 tâches, le soumissionnaire doit utiliser 7 des tâches de la catégorie de ressources dans l'EDT de l'appel d'offres pour répondre à l'exigence de 50 % de correspondance (50 % de 15 = 7).	

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE LA DEMANDE DE SOUMISSION DEMEURENT  
INCHANGÉES**